Commune de Bouc Bel Air – Département des Bouches du Rhône

Plan Local d'Urbanisme

Révision générale

TOME II

DOSSIER ANNEXE

Pièce n° 5.2.a

Liste et cartographie des Servitudes d'Utilité Publique

Ville de Bouc Bel Air
Service Urbanisme et Développement
Pôle Municipal de Sauvecanne
04.42.60.68.78
urbanismegrandstravaux@boucbelair.com

Cabinet LUYTON
Le Concorde, 280 av. Foch
83000 TOULON
04.94.89.06.48
christian.luyton@wanadoo.fr

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13015 Bouc-Bel-Air

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
A2/9/2407	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de l'Etoile	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
AC1/17/135	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Pavillon de chasse du Roi René	MI 111 : Pavillon de chasse du Roi René situé sur la commune de Gardanne dont le périmètre de protection intéresse les communes d'Aix en Provence et de Bouc Bel Air		12/01/1931
AC1/17/489	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Portail de l'Eglise Saint André	Portail de l'Eglise paroissiale Saint André		09/01/1930

AC1/17/490	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Oppidum de Baou Roux	Oppidum de Baou Roux en totalité, y compris ses vestiges archéologiques, situés sur les parcelles n°1 à 6 figurant au cadastre section CK	07/04/1992
AC1/17/491	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Jardin d'Albertas dit "jardin d'en haut"	Le jardin d'Albertas dit " jardin d'en haut " en totalité, y compris les portails, les bassins, les statues, les vasques, le système hydraulique ainsi que les façades et toitures de la maison du jardinier. Parcelles n°18 à 28, section AC	05/07/1993
AC1/17/2007	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Bastide de Montfinal	Bastide de Montfinal : la bastide proprement dite en totalité, avec toutes ses pièces et leur décor, notamment les meubles intégrés de la salle à manger et du salon, les toiles peintes, les meubles d'encoignures, les alcôves des chambres le jardin qui l'accompagne avec ses terrasses, y compris les portails, les vases sculptés, les fontaines, les murs de soutènement, les escaliers, les grilles en fer forgé, les corbeilles maçonnées le pigeonnier l'aire de séchage le système hydraulique, les galeries, les puits, les bassins (cad. AA 24, 27, 28, 29, 30, 31 et 32) : inscription par arrêté du 20 septembre 2005	20/09/2005

I1 Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Identifiant DDTM	*Service gestionnaire*	*Appellation*	*Description*	*Acte institutif*	*Date de l'acte*
I1/33/492	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Pipeline La Mède - Puget-sur-Argens	Pipeline d'intérêt général La Mède - Puget sur Argens. Décret du 14 Février 1992. Ancien décret du 29 fevrier 1968 ayant déclaré d'utilité publique les travaux en vue de la construction et de l'exploitation du pipeline Méditerranée Rhône.	Décret du 14 fevrier 1992	14/02/1992

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

Identifiant DDTM	*Service gestionnaire*	*Appellation*	*Description*	*Acte institutif*	*Date de l'acte*
I3/15/390	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 400 Bouc-Bel-Air - Aubagne	Canalisation Bouc Bel Air - Aubagne Ø 400.	Circulaire n° 73/108 du 12 Juin 1973	12/06/1973

I3/15/493	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 600 Artère de Provence	Canalisation Ø 600 artère de Provence.	Arrêté ministériel du 11 mai 1970	11/05/1970
I3/15/496	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 250 Bouc-Bel-Air - Marseille	Canalisation Ø 250 Bouc Bel Air - Marseille.		
I3/15/497	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Bouc-Bel-Air - Pont-de-l'Arc	Canalisation Ø 150 Bouc Bel Air - Pont de l'Arc.		
I3/15/498	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 125 Zoccola - La Malle	Canalisation Ø 125 Zoccola - la Malle.		
I3/15/499	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 100 Lafarge - La Malle	Canalisation Ø 100 Lafarge la Malle.		

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

Identifiant DDTM	*Service gestionnaire*	*Appellation*	*Description*	*Acte institutif*	*Date de l'acte*
I4/3/1242	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV La-Palun - Puits Y	Ligne 63 KV La-Palun - Puits Y		
I4/3/1271	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1		
I4/3/1272	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2		

I4/3/1469	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Les-Chabauds-La-Palun	Ligne 63 KV Les-Chabauds-La-Palun
I4/3/1471	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV La-Malle - Les-Chabauds	Ligne 63 KV La-Malle - Les-Chabauds
I4/3/1472	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Les-Chabauds - Septèmes dérivation La-Malle	Ligne 63 KV Les-Chabauds - Septèmes dérivation La-Malle
I4/3/2149	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne aérienne en réserve de 63 kV Puits Y dérivation Puits Y	Ligne aérienne en réserve de 63 kV Puits Y dérivation Puits Y

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
Int1/8/1473	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Bouc-Bel-Air	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808	07/03/1808

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
PM1/14/2736	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles	PPR retrait-gonflement des argiles	Arrêté préfectoral du 14 avril 2014	14/04/2014

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
PT1/64/1474	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique de Simiane - Bouc-Bel-Air sud, perturbations	Centre radio de Simiane - Bouc-Bel-Air sud n° 013013009, perturbations électro-magnétiques	décret du 22 juin 1982	

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004;article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
PT2/67/650	Armée de l'Air	Faisceau hertzien Salon de Provence n° 013 051 4010 - Plan d'Aups/Ste Baume 0830514303	Faisceau hertzien Salon de Provence n° 013 051 4010 - Plan d'Aups/Ste Baume 0830514303	Arrêté du 19/09/1997 modifiant le décret du 29/11/1974	19/09/1997

PT2/1/723	Marine Nationale - 3 ème Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues - La Sainte Baume	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues 0300060002 - La Sainte Baume 083 06 021	Décret du 31 aout 1993	31/08/1993
PT2/64/1475	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique de Simiane - Bouc-Bel-Air Sud	Centre radioélectrique de Simiane - Bouc Bel Air Sud - n° 013 013 0009	Décret du 16/03/1982	16/03/1982

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

Identifiant DDTM	*Service gestionnaire*	*Appellation*	*Description*	*Acte institutif*	*Date de l'acte*
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

Identifiant DDTM	*Service gestionnaire*	*Appellation*	*Description*	*Acte institutif*	*Date de l'acte*
T1/20/759	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Grenoble - Marseille	Ligne Grenoble - Marseille		

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

Identifiant DDTM	*Service gestionnaire*	*Appellation*	*Description*	*Acte institutif*	*Date de l'acte*
T5/7/10	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome d'Aix-les-Milles	Aérodrome d'Aix-les-Milles.	Arrêté ministériel du 21 Septembre 1993.	21/09/1993

Service Aménagement

Service des Etudes,
de la Planification
Territoriale
et des Evaluations

Avril 2009

Servitudes d'Utilité Publique sur la commune de Bouc Bel Air

Échelle : 1/25 000e

Source:
© IGN Scan25 - © IGN BdTopo
DDE 13

Ce document est une représentation des servitudes d'utilité publique en vigueur affectant l'utilisation du sol.
Il est de nature informative : il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires, ni à celle des plans annexés au dossier instaurant la servitude, ou au POS-PLU.

Légende

Agriculture

A2 Servitude attachée à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation.

Culture et communication ; environnement et cadre de vie

AC1 Monument Historique.

AC1 Périmètre de potection des monuments historiques classés ou inscrits, à titre indicatif seulement.
Se reporter à la cartographie de la pièce «5.2.e Servitude AC1 relative aux Monuments historiques» du Tome II - Dossier Annexe pour une délimitation plus précise des périmètres concernés

Industrie

I1 Servitude relative à la construction et à l'exploitation de pipe-lines d'interêt général.

I3 Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

I4 Servitude relative à l'établissement d'une canalisation électrique.

Intérieur

Int1 Cimetière

Int1 Servitude relative aux cimetières

Postes et Télécommunication

PT1 Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

PT2 Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception.

PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication.

Transport

T1 Servitude relatives aux chemins de fer.

T5 Servitude aéronautique de dégagement des aérodromes civils et militaires

Sécurité publique
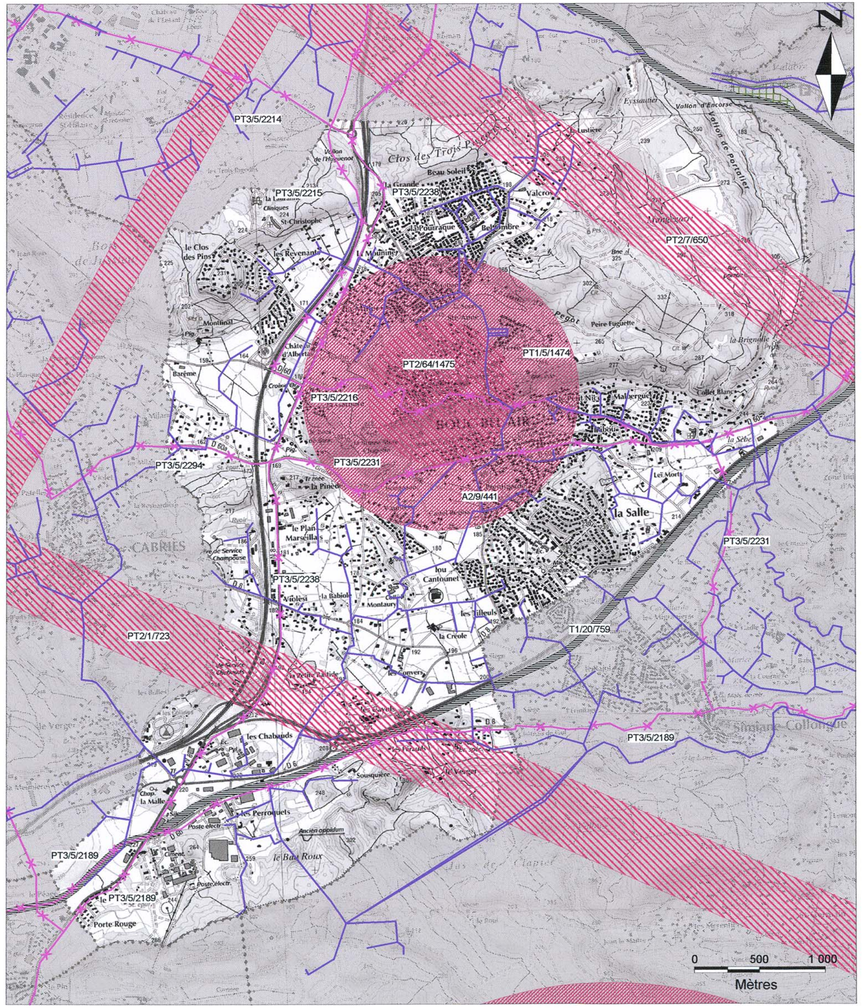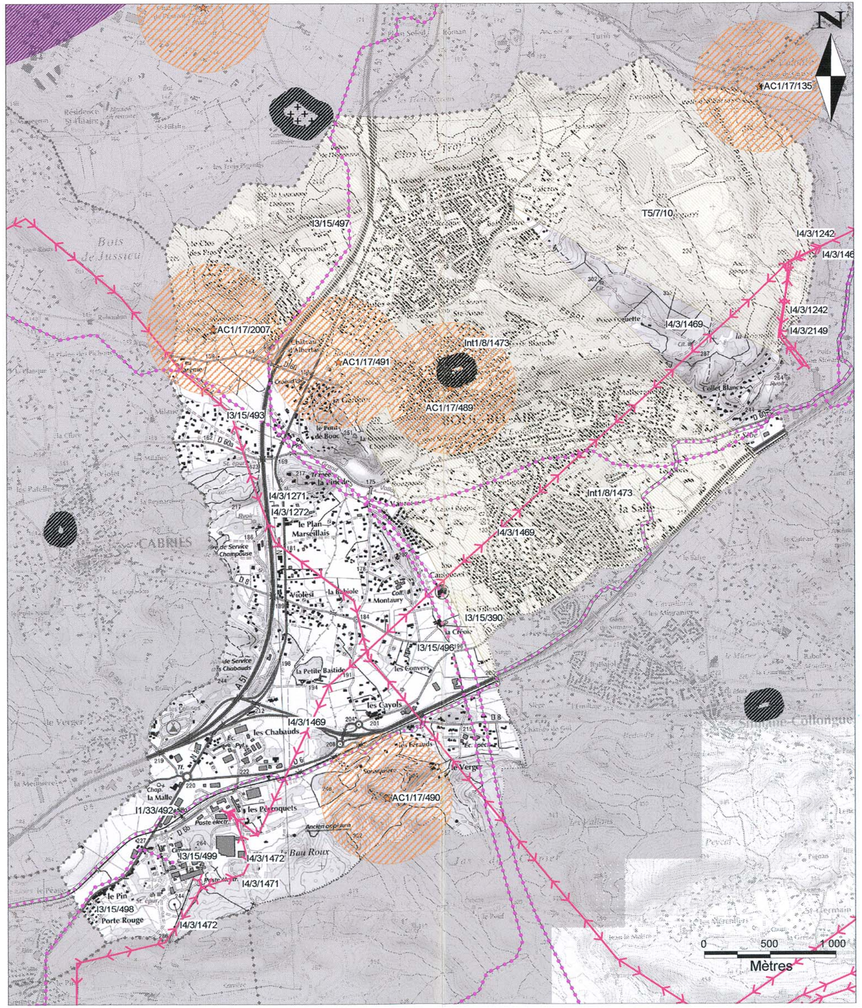
NON REPRESENTE PM 1, pour mémoire : voir liste